

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration  
Jeudi 11 octobre 2018

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») s'est réuni le 11 octobre 2018 au Hilton à Québec (Québec). Après une annonce des mesures prises par le conseil lors de la séance à huis clos précédant la séance publique, le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 11 mai, révisé les politiques générales de WCI, inc., élit les membres de la direction et nomme les membres des comités permanents, approuve une modification des règlements administratifs de WCI, inc., approuve le *Plan stratégique 2018-2021*, adopte le budget 2019 et approuve le processus d'approvisionnement pour l'entente visant la réalisation d'une étude d'impact en attente de l'approbation finale du président du conseil.

Le président, Matthew Rodriquez, ouvre la séance à environ 11 h 06, heure du Pacifique, soit 14 h 06, heure de l'Est. Jeannine Farrelly est secrétaire de séance. La séance se déroule en anglais seulement. Une personne du public, Matt Lithgow de Carbon Pulse, y assiste par téléconférence.

### Présence

Le quorum est atteint conformément aux règlements administratifs en présence des administrateurs suivants :

- Matthew Rodriquez (président)
- Jean-Yves Benoit (trésorier)
- Mary Nichols (secrétaire)
- Emily Wimberger (au nom de Mary Nichols)
- Éric Théroux
- Lilani Kumaranayake
- Jason Hollett

Sont également présents :

- Mark Wenzel, État de Californie
- France Delisle, province de Québec
- Stéphane Legros, province de Québec
- Onil Bergeron, province de Québec
- Julie Côté, province de Québec
- Thomas Duchaine, province de Québec
- Brittany White, province de Nouvelle-Écosse
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Jeannine Farrelly, WCI, inc.
- Alain Ikombo, Lionbridge (traducteur)
- Chris Delfino, conseiller juridique de WCI, inc.

M. Rodriguez déclare la séance publique ouverte et M. Tamblyn prend les présences. Le quorum est établi. M. Rodriguez souhaite la bienvenue au conseil d'administration de WCI, inc. à Jason Hollett et à Lilani Kumaranayake, de la Nouvelle-Écosse. Après de brèves présentations, M. Rodriguez demande si un administrateur souhaite faire modifier l'ordre du jour. M. Tamblyn demande qu'on retire l'approbation d'une modification à l'entente de financement de l'Ontario. Personne n'ayant d'objection, le point est retiré de l'ordre du jour.

### I. Mesures prises par le conseil au cours de la séance à huis clos

Pendant la séance à huis clos, le conseil a approuvé une modification de l'entente avec SRA visant le système CITSS, afin de repousser son échéance à 2020 et d'augmenter de 2 millions de dollars la valeur maximale de l'entente. Ces changements sont nécessaires pour soutenir les travaux liés aux systèmes de plafonnement et d'échange mis en œuvre par les gouvernements participants.

Le conseil a également approuvé une entente avec KAI Partners, inc. pour des services d'architecture d'entreprise. Ces services visent l'élaboration d'un guide technologique qui soutiendra les initiatives de planification stratégique et la planification à long terme de l'organisme.

Le conseil a également approuvé le procès-verbal de la séance à huis clos du 11 mai 2018.

### II. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2018 est présenté en anglais et en français. M. Rodriguez demande aux administrateurs s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler. M. Benoit demande qu'on apporte une modification mineure à la version française du procès-verbal afin qu'elle traduise plus fidèlement la version anglaise. M. Rodriguez demande s'il y a d'autres questions ou corrections à apporter au procès-verbal tel que présenté. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour adopter le procès-verbal avec la correction demandée par M. Benoit.

M. Benoit propose l'adoption du procès-verbal avec la correction indiquée. La motion est appuyée par M. Thérout et adoptée à l'unanimité par le conseil. M. Hollett et M<sup>me</sup> Kumaranayake s'abstiennent, car ils ne siégeaient pas encore au conseil lors de la tenue de cette séance.

### III. Politiques générales de WCI, inc.

Le conseiller juridique de WCI, inc., Chris Delfino, résume le document *Lignes directrices en matière de déontologie et politique en matière de conflits d'intérêts* de WCI, inc. M. Delfino rappelle aux membres du conseil que les administrateurs et leurs suppléants doivent tous signer ce document chaque année. M. Tamblyn recueillera les déclarations signées et informera le président dès qu'il les aura toutes.

#### IV. Élection des membres de la direction et nomination des membres des comités permanents pour l'année 2019

##### a) Membres de la direction

Conformément aux règlements administratifs, le conseil élit les membres de la direction et nomme les membres qui siégeront aux comités permanents pendant un an. M. Rodriguez propose une motion à l'égard de la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que les personnes nommées ci-dessous soient élues au poste inscrit avant leur nom pour remplir le mandat qui leur est imparti jusqu'à la prochaine réunion annuelle des administrateurs et jusqu'à l'élection en bonne et due forme de leur successeur :

- **Président** : Éric Thérout
- **Vice-présidente** : Mary Nichols
- **Trésorier** : Jean-Yves Benoit
- **Secrétaire** : Jason Hollett

M. Rodriguez demande si le conseil a des questions. Personne ne se manifestant, la motion proposée par M. Rodriguez est appuyée par M. Thérout et adoptée à l'unanimité par le conseil. Sur la motion dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, M. Thérout assume la présidence du conseil. M. Thérout demande si le public a des questions ou des commentaires. Personne n'en émet.

##### b) Nomination des membres des comités permanents

###### i. Comité de direction

Les règlements administratifs régissent la représentation du comité de direction, qui se compose des quatre membres de la direction et peut comprendre des administrateurs de classe A approuvés par le conseil. Le président du conseil d'administration assume aussi la présidence du comité de direction.

M. Rodriguez propose la motion suivante, appuyée par M<sup>me</sup> Wimberger et adoptée à l'unanimité par le conseil :

**IL EST RÉSOLU** que les administrateurs suivants siègent au comité de direction : Éric Thérout, Mary Nichols, Jean-Yves Benoit, Jason Hollett et Matt Rodriguez.

###### ii. Comité de vérification

Le comité de vérification se compose de deux à six administrateurs de classe A, indépendants et non rémunérés. Il est chargé de superviser la qualité et l'intégrité des pratiques en matière de comptabilité, de vérification et d'établissement de rapports. Les pouvoirs et responsabilités du comité de vérification sont précisés dans sa charte, adoptée et revue s'il y a lieu par le conseil.

M. Hollett propose la motion suivante, appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil :

**IL EST RÉSOLU** que les administrateurs suivants siègent au comité de vérification : Éric Thérout, Matt Rodriguez et Lilani Kumaranayake.

### iii. Comité des finances

Le comité des finances conseille le trésorier et le conseil en ce qui a trait aux placements, au budget et à la politique budgétaire générale de la société. Le comité des finances se compose d'au moins deux administrateurs de classe A dont le trésorier, qui préside le comité.

M. Wimberger propose la motion suivante, appuyée par M<sup>me</sup> Kumaranayake et adoptée à l'unanimité par le conseil :

***IL EST RÉSOLU*** que les administrateurs suivants siègent au comité des finances, sous la présidence du trésorier : Jean-Yves Benoit (président du comité), Mary Nichols et Jason Hollett.

## V. Approbation d'une modification aux règlements administratifs de WCI, inc.

M. Tamblyn soumet à l'examen du conseil une modification proposée aux règlements administratifs de WCI, inc. La modification proposée, énoncée dans une note distribuée avec les documents de la séance, consiste à retirer l'Ontario des gouvernements participants.

M. Benoit demande si l'Ontario entend continuer d'utiliser les services de WCI, inc. d'ici l'abrogation complète de son programme de plafonnement et d'échange. M. Tamblyn répond que l'Ontario continuera d'utiliser les services de WCI, inc. jusqu'à la fin novembre. M. Benoit demande si les modalités exactes de l'entente spécifiant les services rendus à l'Ontario sont toujours en cours de négociation. M. Tamblyn confirme que les négociations sont toujours en cours.

M. Rodriguez demande si l'Ontario est au courant de cette modification proposée aux règlements administratifs, ce à quoi M. Tamblyn répond par l'affirmative.

M<sup>me</sup> Kumaranayake demande si l'approbation d'une modification aux règlements administratifs avant la finalisation des modifications à l'entente de financement de l'Ontario n'est pas contraire à l'ordre normal des choses. M. Tamblyn affirme que cela ne pose aucun problème de ce point de vue, étant donné que les administrateurs ontariens ont démissionné du conseil le 28 septembre 2018.

M. Thérout demande si le public a des questions. Matt Lithgow, de Carbon Pulse, demande des éclaircissements quant à la différence entre la modification des règlements administratifs de WCI, inc. et celle de l'entente de financement de l'Ontario. M. Tamblyn explique que WCI, inc. a conclu avec chacun des gouvernements participants des ententes de financement spécifiant les services fournis et les modalités de paiement. Pour permettre à l'Ontario de ne plus recevoir ces services, WCI, inc. doit changer la date d'expiration de l'entente de financement pour novembre 2018 et modifier les paiements à WCI, inc., puisque ses services ne seront plus utilisés. WCI, inc. doit également retirer l'Ontario des gouvernements participants dans ses règlements administratifs afin que la province ne puisse plus participer à la gouvernance de WCI, inc. C'est pourquoi la modification des règlements administratifs et la modification de l'entente de financement de l'Ontario sont soumises séparément à l'approbation du conseil. M. Benoit ajoute

que WCI, inc. a reçu les lettres de démission des administrateurs de l'Ontario et que l'adoption d'une modification aux règlements administratifs est une simple formalité qui en découle.

M<sup>me</sup> Nichols se joint à la séance à 11 h 38, heure du Pacifique (14 h 38, heure de l'Est).

M. Rodriguez déclare que le retrait de l'Ontario des règlements administratifs ne porte aucun préjudice à la possibilité de travailler à nouveau avec l'Ontario dans le futur. Il propose ensuite une motion à l'égard de la résolution suivante :

***IL EST RÉSOLU*** que le conseil d'administration approuve la modification aux règlements administratifs de WCI, inc. visant à retirer l'Ontario des gouvernements participants, telle que présentée dans la forme et le fond et jointe à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration à laquelle la présente résolution est adoptée.

La motion appuyée par M<sup>me</sup> Kumaranayake est adoptée à l'unanimité par le conseil.

## VI. Approbation du plan stratégique

M. Tamblyn soumet au conseil le *Plan stratégique 2018-2021* de WCI, inc. Ce premier plan stratégique prend appui sur la mission, la vision et les valeurs établies par le conseil. M. Tamblyn précise que les gouvernements participants ont grandement contribué à l'élaboration de ce plan. Le plan montre la voie à suivre pour répondre aux besoins futurs des gouvernements participants et faire de WCI, inc. un modèle reconnu à l'échelle mondiale en matière de collaboration intergouvernementale pour concevoir et diriger un marché du carbone commun, au moindre coût possible. Le plan stratégique aura été une réussite si, d'ici 2022, WCI, inc. est une société souple et réactive proposant des services de pointe aux gouvernements participants grâce à ses employés, à ses processus et à sa technologie des plus efficaces. M. Tamblyn ajoute que la réalisation de cette vision exigera le soutien de tous les partenaires et une volonté d'instaurer et de gérer le changement de façon proactive.

Il présente ensuite les quatre objectifs majeurs du plan : 1) renforcer le partenariat en resserrant les liens de collaboration et en améliorant la communication et le processus décisionnel; 2) continuellement répondre aux attentes ou les dépasser en offrant des services de haute qualité, efficaces et adaptés; 3) constituer et gérer efficacement un personnel hautement qualifié et engagé; et 4) faire de WCI, inc. un chef de file reconnu sur le marché du carbone. M. Tamblyn souligne que le partenariat a établi de solides liens de collaboration au fil des ans et que le plan vise à les renforcer davantage de façon à encore mieux travailler ensemble.

Il reconnaît que le plan est ambitieux et que le fait d'être une petite équipe disposant de ressources limitées pose un défi. Pour y faire face, le personnel a établi les activités prioritaires et adapté l'échéancier du plan. De plus, le budget 2019 et les prévisions pour 2020 et 2021 comprennent des fonds pour la mise en œuvre du plan. WCI, inc. fera régulièrement le point sur l'état d'avancement lors des séances du conseil et dans son rapport annuel. M. Tamblyn précise que le plan se veut un document évolutif. Il sera adapté en fonction des nouvelles données issues de la production d'un guide technologique. Le personnel fera part au conseil des nouvelles informations importantes lors de la séance de mai 2019, une fois le guide terminé. M. Tamblyn demande s'il y a des questions.

M. Théroux félicite le personnel pour le temps et les efforts investis dans l'élaboration du plan, qui donne une orientation claire pour les prochaines années. M. Hollett salue le quatrième objectif majeur du plan et exprime sa gratitude au personnel de WCI, inc. et des gouvernements de la Californie et du Québec, qui ont été d'une aide précieuse lors du processus d'adhésion de sa province.

M<sup>me</sup> Kumaranayake souligne la qualité rédactionnelle du plan, qui énonce clairement les réalisations passées et la vision pour les trois prochaines années. Vu la longueur du plan, elle suggère une façon de l'abréger pour créer une version destinée au grand public. M. Tamblyn répond que le personnel a prévu de produire une version faisant la synthèse du plan et présentant les principales notions d'une manière visuellement attrayante afin d'en faciliter la lecture.

M<sup>me</sup> Nichols exprime son appréciation du travail effectué par le personnel pour produire ce plan. Elle déclare que le contenu élaboré est très utile et espère que d'autres l'adopteront.

M. Benoit abonde dans le même sens et félicite le personnel de WCI, inc. pour avoir mené des consultations efficaces auprès des gouvernements participants pendant un an et demi en vue de produire un plan complet assorti d'un calendrier. Il se dit impatient de collaborer à la mise en œuvre du plan.

M. Rodriguez appuie la suggestion de M<sup>me</sup> Kumaranayake de créer une version sommaire à l'intention du grand public. Il estime que le plan énonce clairement la vision de WCI, inc. et il apprécie le travail effectué et les progrès déjà réalisés. Il ajoute que la priorité sera maintenant sa mise en œuvre et sa diffusion, ce qui pourrait permettre d'attirer de nouveaux partenaires.

M. Théroux souligne que le quatrième objectif cadre parfaitement avec la volonté des gouvernements participants de promouvoir la tarification du carbone et l'approche de marché du carbone adoptée par le partenariat pour lutter contre les changements climatiques.

M. Théroux demande si le conseil ou le public a des questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour approuver le *Plan stratégique 2018-2021* de WCI, inc.

M. Benoit propose d'approuver le *Plan stratégique 2018-2021* de WCI, inc. La motion appuyée par M<sup>me</sup> Nichols est adoptée à l'unanimité par le conseil.

## VII. Rapport du comité des finances

### a) Évaluation par le trésorier du respect de la Politique en matière de gestion de fonds

La Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. régit la gestion des fonds de la société et précise qu'au moins une fois l'an, le trésorier doit présenter au conseil une évaluation de la conformité en la matière.

M. Benoit présente le document, qui confirme que WCI, inc. respecte la politique. Il arrive que les fonds de WCI, inc. excèdent les seuils approuvés en raison de retenues par la Bank of the West. M. Benoit précise que ces dépassements de seuils ne durent que de courtes périodes et sont généralement résorbés en un jour ouvrable, lorsqu'un placement arrive à échéance. M. Benoit recommande que le comité des finances détermine s'il y a lieu de modifier la Politique en matière de gestion des fonds pour autoriser le dépassement temporaire des

limites de 250 000 \$ US et 500 000 \$ CA pour les liquidités non garanties détenues dans les comptes avec et sans intérêt de la société, à condition qu'un tel dépassement ne dure pas plus d'un jour ouvrable. Si le comité des finances recommande de modifier la Politique en matière de gestion de fonds, une proposition sera soumise à l'examen du conseil à sa prochaine séance.

M<sup>me</sup> Kumaranayake demande la raison pour laquelle des limites de 250 000 \$ US et 500 000 \$ CA ont été fixées dans la politique. M. Benoit explique que ces limites visent à protéger l'organisme contre la perte de ses actifs en cas de faillite d'une banque. Bien qu'une telle probabilité soit très faible, il arrive quelques fois par an que WCI, inc. soit forcée de dépasser ces limites pour respecter ses obligations financières, en particulier au Canada où le montant des liquidités non garanties est peu élevé. Pour réduire le risque de perte de ses actifs en raison de la faillite d'une banque, l'organisme achète des certificats de dépôt et des titres qui sont pleinement garantis. M<sup>me</sup> Kumaranayake demande si la gestion des fonds pose des problèmes opérationnels. M. Benoit répond que le conseil a modifié la Politique en matière de gestion de fonds le 20 avril 2017 pour conférer une plus grande souplesse à l'organisme et faciliter sa gestion financière, et invite M. Tamblyn à exprimer son point de vue sur la question. M. Tamblyn confirme que depuis la modification de la politique, la gestion de fonds est plus facile, mais exige toujours un peu de jonglerie avec les fonds.

M. Théroux demande si le public a des questions. Personne n'en émet.

**b) Présentation par le comité des finances du budget de 2019 et des dépenses prévues en 2020 et 2021**

La documentation distribuée pour la séance comprenait le budget de 2019 et les dépenses prévues en 2020 et 2021, qui ont été élaborés en tenant compte des exigences des gouvernements participants en fonction du soutien nécessaire à leurs systèmes de plafonnement et d'échange respectifs. Le budget et les prévisions qui en découlent constituent la meilleure estimation des obligations fiscales de WCI, inc. en dollars américains.

Le budget et les prévisions se divisent en deux catégories : « services liés au système de plafonnement et d'échange », et « personnel et fonctionnement de WCI, inc. ». Le budget pour 2019 prévoit environ 2,4 millions de dollars pour les services liés au système de plafonnement et d'échange et 1,4 millions de dollars pour le personnel et le fonctionnement de WCI, inc. Les prévisions pour 2020 s'élèvent à environ 2,5 millions de dollars pour les services liés au système de plafonnement et d'échange et à 1,5 million de dollars pour le personnel et le fonctionnement de WCI, inc. Celles pour 2021 s'élèvent à 2,4 millions de dollars pour les services liés au système de plafonnement et d'échange et à environ 1,5 million de dollars pour le personnel et le fonctionnement de WCI, inc.

Le document décrit également le mode de gestion du fonds de réserve pour flux de trésorerie qui est recommandé pour assumer quelque dépense imprévue ou retard dans le versement de fonds d'un gouvernement participant sans nuire à la prestation de service aux gouvernements participants. Au début de 2019, le fonds de réserve pour flux de trésorerie devrait couvrir environ 10 mois de dépenses. Il est plus élevé que par le passé, mais devrait être ramené à peu près au montant recommandé à la fin de l'année. M. Tamblyn recommande de réévaluer le montant du fonds de réserve requis dans le cadre de l'établissement du budget 2020 et des prévisions pour 2021 afin de s'assurer que WCI, inc. maintient un flux de trésorerie approprié.

La documentation pour la séance comprenait également le rapport sur la situation financière, qui détaille les dépenses engagées jusqu'au 31 août 2018, les dépenses prévues jusqu'à la fin de 2018, et la proposition de budget de 2019.

La résolution présentée porte sur l'adoption du budget de 2019.

M. Benoit demande si la hausse des salaires prévue pour les deux prochaines années correspond à la hausse salariale moyenne prévue aux États-Unis. M. Tamblyn explique que le comité des finances recommande un ajustement au coût de la vie de 3 % et une augmentation de 2 % liée au rendement. Le taux d'ajustement au coût de la vie correspond au taux d'inflation du Bureau of Labor Statistics des États-Unis et est intégré à l'état financier. M. Tamblyn précise que les coûts liés à l'assurance-maladie et aux autres avantages sociaux fluctuent d'année en année.

M. Benoit fait remarquer l'absence d'enveloppe pour le renouvellement de l'infrastructure informatique, précisant toutefois que la réserve de liquidités de 6 mois prévue au budget laisse une certaine marge de manœuvre pour répondre aux besoins en la matière, le cas échéant. Il se dit à l'aise avec la réserve de liquidités de 10 mois, sachant que nous terminerons l'année avec une réserve couvrant les dépenses prévues pour 7,5 mois, soit près du montant recommandé de la réserve. Il propose d'inclure une enveloppe dans les prochains budgets pour maintenir les systèmes informatiques à jour. M. Tamblyn abonde dans le même sens, ajoutant qu'il est important de se doter d'un plan d'investissement à long terme et que le guide technologique en tiendra compte. Il recommande que le comité des finances examine la façon adéquate de gérer le fonds de réserve pour flux de trésorerie et détermine le montant approprié à maintenir.

M. Benoit demande un exemple de dépense qui pourrait entrer dans la catégorie « Autres dépenses ». M. Tamblyn donne l'exemple du certificat de sécurité du site Web.

M. Rodriquez demande des éclaircissements sur la hausse proposée du budget des services juridiques. M. Tamblyn explique qu'il prévoit au cours des prochaines années des activités qui nécessiteront l'aide des services juridiques, notamment pour les appels d'offres concernant les services liés au système de plafonnement et d'échange et la révision des ententes de financement des gouvernements participants. M. Rodriquez demande qu'on ajoute dans les prochains budgets une note justifiant l'augmentation ou la diminution de certains postes budgétaires. M. Tamblyn s'engage à le faire dans le budget de l'an prochain.

M. Rodriquez demande des éclaircissements concernant la diminution des dépenses liées au soutien et au développement du système CITSS. M. Tamblyn explique que le budget a été réduit parce que le système CITSS est arrivé à maturité et répond à la plupart des besoins actuels des gouvernements participants, et que seuls des changements réglementaires mineurs pourraient exiger des modifications du système à court terme. Il ajoute que le budget tient compte de l'utilisation prévue du système CITSS par les gouvernements participants au cours de la prochaine année, mais que les activités de planification technologique pourraient changer la donne. Les prévisions pour l'avenir seront adaptées une fois le guide technologique terminé.

M. Théroix demande si le public a des questions. Personne n'en émet. M. Théroix demande une motion pour approuver le budget tel que présenté. La motion est proposée par M<sup>me</sup> Kumaranayake, appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.



Remarque : M<sup>me</sup> Nichols quitte la réunion avant le vote. Sa suppléante, M<sup>me</sup> Wimberger, vote en son nom.

### VIII. Approbation de l'entente visant la réalisation d'une étude d'impact

Le conseil examine une proposition d'entente d'une valeur de 74 300 \$ avec Kelly Kizzier et Andrew Howard (consultants indépendants) visant la réalisation d'une étude d'impact en vue d'aider les gouvernements participants à mettre en œuvre l'article 8 de l'entente de liaison entre la Californie, le Québec et l'Ontario. Cette entente serait financée à même le montant de 191 871 \$ que le conseil a affecté en mai 2014 au soutien logistique et technique des discussions sur la tarification du carbone entre les États américains et les provinces canadiennes.

L'utilisation proposée des fonds pour cette entente respecte l'utilisation prévue par le conseil en 2014. Il s'agit d'une activité technique et politique pertinente pour toute liaison entre des systèmes de plafonnement et d'échange. Cette activité s'inscrit dans la résolution de WCI, inc., puisqu'elle soutient les discussions sur la tarification du carbone entre les systèmes existants et en cours d'élaboration, et fournit de l'information cruciale pour l'établissement d'une méthode de comptabilisation internationale.

Avant d'en faire la recommandation au conseil, M. Tamblyn a examiné les exigences de la Politique d'approvisionnement de WCI, inc. Celle-ci permet le recours à un processus d'approvisionnement non concurrentiel dans certaines conditions, notamment « une condition déterminée par le conseil d'administration ». M. Tamblyn a également soumis l'entente au conseiller juridique de WCI, inc., Chris Delfino.

Le choix des consultants s'appuie sur des considérations politiques et pratiques. Kelly Kizzier et Andrew Howard sont les plus compétents pour réaliser cette étude. Ils ont acquis une vaste expertise internationale auprès du secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre en vertu de la CCNUCC de toutes les questions relatives aux instruments du marché, de la conception et l'application des mécanismes du protocole de Kyoto, aux systèmes de comptabilisation y étant associés, à la rédaction de l'article 6 de l'accord de Paris. Le conseil est invité à approuver l'entente.

M. Rodriguez estime que le libellé de l'entente et de l'énoncé des travaux gagnerait à être clarifié et étoffé. Il propose au conseil de confier cette tâche au directeur général en collaboration avec le personnel des gouvernements de la Californie, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, puis de soumettre l'entente modifiée à l'autorisation du président du conseil. M. Théroix et M. Benoit approuvent la suggestion de M. Rodriguez. M. Théroix demande si le public a des questions ou des commentaires.

Matt Lithgow, de Carbon Pulse, demande au conseil la date approximative à laquelle l'étude d'impact sera terminée et si le rapport sera rendu public. M. Tamblyn répond que l'entente expirera lorsque les consultants auront rendu les services à la satisfaction de WCI, inc., mais qu'aucune date n'est fixée. M. Benoit précise que l'objectif est de réaliser les travaux l'an prochain et que le rapport ne sera probablement pas rendu public; toutefois, les renseignements qu'il contient concernant les méthodes seront publiés à des fins de transparence et d'information.

M. Rodriguez propose d'approuver l'entente en attente des modifications par le personnel et de l'autorisation finale du président du conseil. La motion est appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

#### IX. Compte rendu du directeur général sur la subvention visant à soutenir les discussions sur la tarification du carbone

M. Tamblyn fait le point sur la subvention de Ross Strategic visant à soutenir les discussions sur la tarification du carbone. L'an dernier, le conseil a approuvé une subvention de 15 000 \$ à Ross Strategic en vue de créer un forum d'échange d'informations regroupant la Colombie-Britannique, la Californie, l'État de Washington et l'Oregon, qui se préparaient à proposer un projet de loi sur leurs systèmes de plafonnement et d'échange. Des représentants du Québec et de l'Ontario ont également été conviés aux rencontres.

Au cours de la dernière année, Ross Strategic a organisé plusieurs rencontres où les gouvernements participants ont pu faire le point sur l'établissement de leurs systèmes et où le personnel technique a pu aborder les problèmes éprouvés durant la conception de leurs systèmes ou politiques.

M. Tamblyn signale que Ross Strategic a exprimé le souhait d'utiliser les fonds restants de la subvention pour soutenir les discussions techniques sur la question de la réglementation de l'électricité et la coordination de discussions sur des points susceptibles d'être soulevés après les élections. Ross Strategic entend tenir d'autres rencontres après les prochaines élections en Oregon et dans l'État de Washington.

M. Thérault demande si le conseil ou le public a des questions ou commentaires. Personne n'en émet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 12 h 46, heure du Pacifique (15 h 46, heure de l'Est).

Le tout respectueusement soumis,

---

Jason Hollett, secrétaire